

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction ressources humaines ; bureau politique de formation et de recrutement.*

INSTRUCTION N° 6515/DEF/DCSSA/RH/PFR modifiant l'instruction 19873/DEF/DCSSA/RH/PFR 5 décembre 2005 (BOC, p. 8663 ; BOEM 621-4*) relative à l'organisation des concours sur titres pour l'attribution des niveaux de qualification de praticien confirmé et de praticien certifié de médecine d'armée, de praticien certifié de qualification hospitalière, et de praticien certifié de recherches du service de santé des armées.

Du 13 avril 2006.

NOR D E F E 0 6 5 0 7 9 9 J

Précédent modificatif :

Instruction du 26 décembre 2005 (BOC/PP 17, 2006 , texte 1 .)

Mot(s) clef(s) : CONCOURS — PRATICIEN — SERVICE DE SANTE

Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 4.

L'instruction 19873/DEF/DCSSA/RH/PFR du 05 décembre 2005 du 5 décembre 2005 est modifiée comme suit :

Article 10

Annonce des résultats

Remplacer le texte par le texte suivant :

« Dans l'attente de la publication des résultats au *Journal officiel*, la DCSSA, bureau politique de formation et de recrutement envoie un message d'information aux organismes (directions et hôpitaux) auxquels sont rattachés les candidats ».

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le médecin général, sous-direction ressources humaines,

Jean TOUZE.

DIRECTION DU SERVICE NATIONAL : *sous-direction de la réglementation et de la gestion du service national.*

AVENANT au protocole d'accord du 3 juillet 2003 (BOC, p. 5199) portant sur la coopération entre la direction du service national et le commandement du service militaire adapté lors des journées d'appel de préparation à la défense.

Du 03 mai 2006.

NOR D E F H 0 6 5 0 9 1 2 X

Pièce jointe :

Une annexe.

Mot(s) clef(s) : JOURNEE - APPEL PREPARATION DE

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 106

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 5.

Le protocole du 03 juillet 2003 est modifié comme suit :

Remplacer l'annexe I par l'annexe I ci-jointe.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le général de division, directeur du service national,

Jacques PÂRIS DE BOLLARDIERE.

Pour le ministre de l'outre-mer et par délégation :

Le général, commandant le service militaire adapté,

Rémy FRETILLE.

ANNEXE I.

FICHE DE LIAISON.

Figure 1. Fiche de liaison.

Fiche de liaison					
Date	<input type="text"/>	Numéro de session	<input type="text"/>	Numéro du site	<input type="text"/>
Identifiant défense	<input type="text"/>	Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
<p>Vous venez de recevoir une information sur les possibilités de volontariat dans le cadre du service national ou d'engagement dans les armées. Le questionnaire suivant peut nous faire connaître vos orientations, mais il ne constitue en aucun cas un acte de candidature. Les réponses sont facultatives.</p>					
<p>Etes-vous intéressé(e) par un service volontaire, une période militaire d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale ou un engagement ?</p> <p style="text-align: center;">Oui <input type="radio"/> Non (*) <input type="radio"/></p>					
<p>Au moment de votre demande, quel niveau d'études suivant pensez-vous avoir atteint ?</p> <p style="text-align: center;">Sans diplôme <input type="radio"/> Brevet des collèges <input type="radio"/> CAP, BEP <input type="radio"/> BAC <input type="radio"/> BAC+2 <input type="radio"/> >BAC + 2 <input type="radio"/></p>					
<p>Si vous êtes intéressé(e), envisagez-vous d'effectuer (vous pouvez faire plusieurs choix) :</p>					
<p>Cadre réservé exclusivement à la JAPD en outre-mer : <input type="radio"/></p>					
<p>Autorisez-vous la direction du service national à communiquer, vos noms, prénoms, adresse et numéro de téléphone, mèl aux organismes chargés des engagements et de volontariats éventuellement choisis ?</p>					
<p>Mèl :</p> <p>Téléphone :/...../...../...../.....</p>				<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">Signature de l'appelé(e)</div>	

(*) Si vous changez d'avis, vous pourrez toujours vous renseigner dans l'un des centres d'information des armées, de la gendarmerie ou du ministère concerné.

Ce traitement a été déclaré à la CNIL conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (BOC, 1979, p. 4161; BOEM 160* et 722) modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en dernier lieu par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 (JO du 7, texte n° 2) relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Les réponses à ce questionnaire sont facultatives et transmises, avec votre accord, aux organismes de recrutement des armées ainsi qu'aux services du ministère de la défense ou d'autres ministères concernés par les formes de services choisis. Conformément aux dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (BOC, 1979, p. 4161; BOEM 160* et 722) modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce par écrit, auprès de votre bureau ou centre du service national sans que l'exercice de ce droit entraîne la possibilité de modifier les réponses au questionnaire.